

ANNEXE 2

**BILAN DES RUPTURES INTERVENUES
SUITE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN ACCORD PORTANT RUPTURE COLLECTIVE**

Nombre de commissions de suivi relatives à l'accord RCC : -----

1. Nombre de départs volontaires : -----						
Salariés de moins de 35 ans (1)	Salariés de 36 à 45 ans (1)	Salariés de 46 à 57 ans (1)	Salariés de 57 et plus (1)			
<i>(1) Au 1^{er} janvier de l'année en cours</i>						
2. Nombre d'embauches réalisées en remplacement des départs volontaires : -----						
Salariés de moins de 35 ans (1)	Salariés de 36 à 45 ans (1)	Salariés de 46 à 57 ans (1)	Salariés de 57 et plus (1)			
<i>(1) Au 1^{er} janvier de l'année en cours</i>						
3. Mesures d'accompagnement mises en place			Nombre de salariés concernés			
Point info Conseil / Antenne emploi <input type="checkbox"/>						
Allocation différentielle de salaire <input type="checkbox"/>						
Cellule de Reclassement <input type="checkbox"/>						
Congé de mobilité <input type="checkbox"/>						
Période de travail en entreprise (dans le cadre d'un congé de mobilité) : <input type="checkbox"/>						
<i>dont période de travail dans la même entreprise</i> <input type="checkbox"/>						
<i>dont période de travail dans une autre entreprise</i> <input type="checkbox"/>						
<i>dont CDD</i> <input type="checkbox"/>						
<i>dont CDI</i> <input type="checkbox"/>						
Aide à la création d'entreprise <input type="checkbox"/>						
Aide à la mobilité géographique <input type="checkbox"/>						
Formations <input type="checkbox"/>						
<i>dont formations qualifiantes ou diplômantes</i> <input type="checkbox"/>						
Validation des acquis de l'expérience <input type="checkbox"/>						
Autres types d'action (à préciser) <input type="checkbox"/>						
4. Situation des salariés à la date de rupture du contrat de travail dans le cadre de l'accord RCC						
a) Salariés ayant bénéficié d'un congé de mobilité- nombre de salariés en :						
CDI	CDD ou CTT de plus de 6 mois	CDD ou CTT de moins de 6 mois	Création/reprise d'entreprises	Retraite	Préretraites d'entreprise	Demandeur d'emploi
b) Salariés n'ayant pas bénéficié d'un congé de mobilité – nombre de salariés en :						
CDI	CDD ou CTT de plus de 6 mois	CDD ou CTT de moins de 6 mois	Création/reprise d'entreprises	Retraite	Préretraites d'entreprise	Demandeur d'emploi